

Mémoire présenté au secrétariat à la politique linguistique du Québec

Résumé mon mémoire

J'aimerais vous formuler 3 suggestions pour améliorer la loi 101 au niveau des stations de radio entendue dans les établissements des sociétés d'états du Québec, des postes de radio entendue dans les commerces du Québec et pour le pourcentage obligatoire de chansons francophones exigé dans les postes de radio francophone.

Exposé général de mon mémoire

Je voudrais vous donner 3 suggestions pour améliorer la loi 101. L'anglicisation du Québec se fait beaucoup actuellement par l'invasion de chansons anglophones dans les postes de radio, dans les restaurants, bars et autres commerces, dans les casinos du Québec etc.

- 1- Il faudrait ajouter un article dans la loi 101 pour que toutes les sociétés d'état, où l'on fait jouer la radio notamment dans les casinos du Québec, fassent entendre obligatoirement des postes de radio francophone. Je vais dans les casinos de Montréal, Mont-Tremblant et Lac Leamy. On n'y entend presque seulement des chansons anglophones. Aussi, je vais quelquefois dans les succursales de la SAQ et j'entends parfois des postes de radio uniquement anglophone.
- 2- L'Office de la langue française ou un autre organisme approprié devrait organiser, à chaque année, une campagne publicitaire pour encourager les commerçants à faire entendre des postes de radio francophone dans leur établissements. Comme les commerces sont du domaine privé, on ne peut pas les obliger à faire entendre des postes de radio francophone mais on peut les encourager à le faire notamment avec des campagnes publicitaires.

3- Il serait important, lors des audiences de la CRTC, que le gouvernement du Québec exige que le minimum de chansons de langue française entendues dans les postes de radio francophone passe de 65% à 80%. Cela aiderait énormément à franciser le Québec. De plus cela aiderait nos chanteurs francophones à faire entendre davantage leurs œuvres et à les faire apprécier du public.

Charles Campbell